

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n°84/3.5/22-11/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	28

Date de la convocation : 14-11-2017
Date de l'affichage : 16-11-2017

OBJET :

**CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE D'USAGE AGRICOLE**

Rapporteur : M. LEBLANC

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le VINGT DEUX NOVEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTELLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

N. CLAUDEL à JC CAMPOS

G. BER à F. LABARUSSIAS

Absents : V. BONVICINI

Secrétaire de séance : S. ROUS

Il est rappelé que par délibération du 8 novembre 2016, le conseil municipal avait approuvé la convention tripartite de gestion qui confiait la gestion du domaine terrestre du site de la Camargue gardoise à la commune d'Aigues-Mortes.

Dans ce cadre, il est fait part de la demande de M. Milla Vincent demeurant chemin de la Vieille Roubine à Aigues-Mortes qui souhaite occuper et exploiter un ensemble de parcelles situé sur le site sus-désigné secteur de la Renarde, cadastré BS 25 pour une superficie de 34ha55a73 ca, pour un usage pastoral.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la convention d'occupation temporaire d'usage agricole qui demeurera annexée à la présente
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

